



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE

EN PARTENARIAT AVEC



CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER BLENDED EVENT - EVENEMENT MIXTE PRÉSENTIEL & DISTANCIEL - PARIS

LE 11 MARS 2020 de 9H00 à 12H30

COMPLIANCE & LOI SAPIN II LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET LES PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES TIERS.

Deuxième partie d'une formation complète en 3 conférences sur les principaux enjeux et défis causés par la législation Sapin 2.

Lors de cette conférence seront abordés les thèmes Compliance & Loi Sapin II : La cartographie des risques et sa corrélation avec les autres mesures de la Loi Sapin II.

Les objectifs sont :

- partir de la cartographie des risques pour bâtir son programme de conformité,
- quels les points d'attention particuliers doivent-être posés pour faire vivre sa cartographie ?

Public concerné :

Compliance officers & managers • Directeurs et Responsables des Ressources Humaines • Directeurs de la conformité
• Directeurs Ethics • Juristes internes • Directeurs/responsables juridiques • Responsables RSE • Associés de cabinets d'avocats • Dirigeants d'entreprise



> Je m'inscris



PROGRAMME :

9H00 - 9H45 - LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES, PIERRE ANGULAIRE DU PROGRAMME SAPIN 2 :

- A- Batir sa cartographie des risques
- B- Savoir utiliser sa cartographie, points de vigilance à tirer de sa cartographie

9H45 - 10H30 - INCIDENCES DE LA CARTOGRAPHIE SUR LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME

- A- les 7 autres mesures Sapin 2 : rappel des notions

10H30 - 11H00 - PAUSE

11H00 - 12H00 - INCIDENCES DE LA CARTOGRAPHIE SUR LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME - SUITE

- B- points de vigilance à tirer de sa cartographie sur les éléments du programme bénéficiaires effectifs

ORATEURS CONFIRMÉS

- **M. Antoine LABAUNE** Ancien Avocat à la Cour Head Of Ethics, Risk & Performance EGIS (MENS)

L'IRC lance une formation complète en 3 parties sur les principaux enjeux et défis causés par la législation Sapin 2 et tout particulièrement la cartographie des risques Sapin 2.

En 3 conférences, nous répondons aux principales questions posées par les sociétés à savoir :

- Qu'est-ce que la cartographie des risques ?
- Comment la bâtir (méthodologie) ?
- Quelles sont les contraintes inhérentes à ce document ?
- Comment définir son échelle de cotation ?
- Comment la mettre à jour ?

L'objectif de ces 3 conférences : repartir avec les clés opérationnelles pour mettre en place cette mesure phare de la loi Sapin mais aussi et surtout transformer cette contrainte en véritable opportunité.

Cette conférence en est la deuxième partie.

La 3ème conférence - le 14 avril 2021

Lors de cette conférence, seront abordés les thèmes Compliance & Loi Sapin II : La cartographie des risques et sa mise à jour (Risques génériques, M&A, intermédiaires...). Les objectifs sont de fournir les clés de compréhension sur :

- comment appliquer en day-to-day et de manière pragmatiques les rendus de la cartographie des risques ?
- pourquoi et comment mettre à jour sa cartographie des risques ?



BULLETIN D'ADHÉSION*

Nom :
 Prénom :
 Société :
 Fonction :
 Adresse :
 Code Postal :
 Ville : Pays :
 Email @ :
 Téléphone fixe :
 Mobile :

POUR TOUT ABONNEMENT

ENTRÉE GRATUITE
AU 3ÈME CONGRÈS
DU 22 ET 23 JUIN 2021

COMPLIANCE
ET TECHNOLOGIE

FRAIS D'INSCRIPTION :

Membre - Cout adhésion annuelle 445 Euros. Nb : x Total : Euros

L'adhésion d'un an sera effective à la date de réception du bulletin et du règlement.

Pour toute inscription, un livre parmi cette sélection vous est OFFERT, en partenariat avec



Livre 1 - La gouvernance face à la Conformité	39 €
Livre 2 - Pour une Europe de la compliance	44 €
Livre 3 - Anticorruption, Loi sapin 2	29 €
Livre 4 - Le devoir de vigilance	29 €
Livre 5 - Donner du sens aux contrôles : une question de risque	39 €

RÈGLEMENT (par chèque ou virement) :

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à www.institutriskcompliance.com/espace-membres/

BULLETIN D'INSCRIPTION* (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : contact@institutriskcompliance.com)
 INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?* allez à www.institutriskcompliance.com

- Connectez-vous sur le site.
- Cliquez sur le lien « Devenez adhérent ».
- Compléter les renseignements à fournir.
- Payez le montant de l'adhésion - directement en ligne sur le site.

Bienvenue, vous êtes maintenant membre IRC ! Profitez dès maintenant de votre espace membre !

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

- Inscription gratuite à nos congrès européens **Compliance et Technology et Compliance & RGPD** les 22 et 23 Juin 2021.
- Inscription gratuite à notre congrès français **International Trade Compliance** les 29 et 30 septembre 2021.
- **15 conférences annuelles « petits déjeuner » liées aux enjeux de la Compliance gratuites, organisées par l'Institut en Hybride ou en Distanciel.**
- Inscriptions gratuites à nos conférences régionales de Marseille, Lyon et Genève.
- Accès au **1er Benchmark** indépendant des **Outils de la Compliance et RGPD**.
- Faire parti du **Comité Grand Sud** : 6 réunions par an entre janvier 2021 et juin 2021, participation aux groupes de travail dédiés à la compliance à Lyon, Nice, Marseille et Genève.
- Plus de **90 contenus en ligne** des conférences déjà réalisées portant sur l'anticorruption, les cartographies de risque, la lutte contre le blanchiment, la protection des données (RGPD), etc.....
- Plus de 60 travaux de nos membres.
- D'un réseau de professionnels de la Compliance / Networking / Conseils pratiques innovants sur le monde de la Compliance.
- De la possibilité de participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut et avec nos partenaires européens.

*Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. •Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. •Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.